

Application de la fiche réglementaire

À l'attention des infirmiers

FR
192

Que prévoit cette fiche ?

sesam-vitale



VEHIS ✓ VITAL'ACT 3S

Avenant 7 infirmiers : nouveaux codes prestations pour les IPA (Infirmier à Pratique Avancé)

Contexte de l'évolution :

Le suivi des patients par les IPA est valorisé par la création d'un nouveau forfait avec 3 coefficients différents :

- un coefficient correspondant au premier contact avec le patient,
- un coefficient correspondant au contact trimestriel avec le patient,
- un coefficient correspondant au premier contact annuel avec le patient.

En complément du forfait, une majoration est créée pour valoriser la prise en charge des enfants de moins de 7 ans et pour les patients âgés de 80 ans et plus.

A cet effet, les deux codes prestations suivants sont créés :

- MIP : Majoration Infirmier Pratique Avancée
- PAI : forfait Pratique Avancée Infirmier

Cas de facturation :

Facturation par un(e) IPA (Infirmier à Pratique Avancé) du code acte PAI (Forfait Pratique Avancée Infirmier) dans le cadre du 1^{er} contact avec le patient atteint de maladie chronique (forfait éligibilité), à domicile, associé à l'acte IFI, et à la majoration MIP (Majoration Infirmier Pratique avancée).

Paramètres de création d'acte*

Code de l'acte	PAI / MIP
Date pivot	10/04/2020
Nouveau tarif	32,70 € / 3,90 €
Taux (régime général)	60 %
Taux CRPCEN	80 %
Majorations Compatibles	PAI avec MIP

* ces paramètres sont à utiliser dans le cadre de la procédure générique « comment créer un acte » de votre TLA.

➔ Rendez-vous sur olaqin.fr

Retrouvez toute l'actualité réglementaire sur notre site internet, rubrique « Actualité et support » puis « Actualité réglementaire »

Cette évolution réglementaire sera intégrée dans une future mise à jour logicielle de nos solutions TLA

➔ [Donnez-nous votre avis](#)

Aidez-nous à mieux vous accompagner

[Cliquez](#) et dites-nous ce que vous pensez de l'accompagnement Olaqin